Jeanne d'Arc École Maternelle & Élémentaire

Je suis élève de l'école...

Mes droits et mes devoirs...

Dans mon comportement général, et dans tous les lieux de l'école

-J'ai le droit d'aller à l'école pour apprendre.	 -J'ai le devoir de respecter les horaires. -J'ai le devoir (en cas de retard) d'aller faire compléter mon billet de retard avec mes parents au secrétariat. -J'ai le devoir de respecter les autres Ne pas répondre de manière insolente Etre poli et ne pas dire de gros mots Saluer et dire au revoir lors de mes entrées et sorties Me lever lorsqu'un adulte entre dans ma classe Me mettre en rang rapidement Obéir aux demandes des adultes -J'ai le devoir de respecter mon matériel et le matériel collectif.
-J'ai le droit de m'exprimerJ'ai le droit d'exprimer mes opinions.	-J'ai le devoir d'accepter les autres tels qu'ils sont avec leurs qualités et leurs défauts. -J'ai le devoir de maîtriser mes gestes. -J'ai le devoir d'utiliser ma parole et non des gestes pour exprimer mon désaccord. Je n'utilise pas de violence, pas d'impolitesse, pas de moqueries. -J'ai le devoir de porter une tenue vestimentaire correcte.
Dana la saur	

Dans la cour

-J'ai le droit de jouer tranquillement	-J'ai le devoir de respecter les espaces extérieurs.
dans les lieux autorisés. ———	-J'ai le devoir d'utiliser les poubelles pour jeter mes
	déchets.
	-J'ai le devoir d'adapter mon attitude à la tranquillité et à la
	sécurité de tous.
	-J'ai le devoir de m'assurer de la possibilité d'utiliser les
	objets que j'ai apportés de chez moi.
	-J'ai le devoir de ne pas laisser trainer mes habits dehors.
-J'ai le droit d'accéder au bâtiment.	-J'ai le devoir de demander la permission en justifiant pour
	quoi.

Dans les bâtiments

-J'ai le droit d'utiliser les locaux de	-J'ai le devoir de les respecter.	
l'école —	-J'ai le devoir de me déplacer calmement.	
, coole	Tarre de l'or de l'ile deplacer camientene.	
-Je n'ai pas le droit de revenir dans ma classe après la sortie ——▶	-J'ai le devoir de préparer correctement mon cartable et de penser à mes vêtements.	

Au restaurant scolaire:

-J'ai le droit de me restaurer.	-J'ai le devoir de ne pas gaspiller la nourritureJ'ai le devoir de goûter à tout (au minimum une cuillère à café)J'ai le devoir de manger proprement.
-J'ai le droit de me ressourcer.	-J'ai le devoir de respecter les autres. -J'ai le devoir d'adopter une attitude calme. -J'ai le devoir de me tenir correctement à table.

<u>A l'étude :</u>

-J'ai le droit de faire mon travail.	-J'ai le devoir de respecter le matériel de la salle dans laquelle je me trouve. -J'ai le devoir de vérifier dans mon agenda les devoirs à effectuer.
-J'ai le droit de me détendre.	-J'ai le devoir de travailler dans le calmeJ'ai le devoir de demander l'autorisation de l'adulte avant de me déplacerJ'ai le devoir de pratiquer calmement l'activité qui me plaît, après mes devoirs.

Les sanctions :

Si je respecte ce règlement	Si je ne respecte pas ce règlement, les adultes	
	peuvent	
-Je grandirai sereinement.	-Me demander de réparer la faute commise.	
-Je gagnerai la confiance des adultes et de	-M'isoler quelques instants de mes camarades.	
mes camarades.	-Informer mes parents de mon comportement.	
-Je deviendrai un enfant responsable.	-Me demander de rédiger une fiche de réflexion, ou	
	de recopier des phrases du règlement.	
	-Me faire venir à l'école le mercredi matin pour y	
	effectuer une retenue.	
	-Me donner un avertissement .	
	-Décider d'une mise à pieds, en conseil de maîtres,	
	après 3 avertissements.	

l'ai	lu le	rèalem	ent de	l'école	et ie	l'accepte.

Ma signature : Celle de mes parents :



TABLEAU DE DISCIPLINE A L'ECOLE

Signalements ponctuels de manquements à des règles de l'école et retenues.

Elève

Parents

Le système de sanctions de l'école Jeanne d'Arc

Les élèves de l'école et leurs parents ont connaissance des règles fixées et affichées. Tout manquement grave à un des points figurant dans le règlement peut être sanctionné.

Les manquements sont signalés par le biais du tableau de discipline puis signés par les parents. Pour chacun des signalements, les élèves sont amenés à :

- Recopier les points du règlement qui n'ont pas été respectés : CP et CE1
- Rédiger une fiche de réflexion portant sur les éléments non respectés : CE2, CM1 et CM2.

Enseignante

A l'issue de 4 signalements, une retenue sera imposée, d'une durée de 1 heure pour les CP et CE1, et 2h pour les CE2, CM1 et CM2. Les dates et heures fixées pour les retenues ne seront pas modifiables.

Lors de manquements graves ou trop nombreux à des points du règlement, ou à la suite d'un comportement inadapté aux valeurs de notre école, un avertissement sera rédigé par le chef d'établissement qui le remettra en mains propres à l'élève, pour signature des parents.

Trois avertissements rédigés au cours de l'année scolaire peuvent entraîner une **mise à pieds de quelques jours,** après décision du conseil de maîtres.

Chef d'établissement	t

Signatures:

	Motifs et signature de l'adulte	Signature des parents
1 ^{er} signalement		
Date :		
2 ^{ème} signalement		
Date :		
3 ^{ème} signalement		
Date :		
4 ^{ème} signalement		
Date :		
	Date et heure :	
RETENUE		